

DÉFINITIONS

[DROIT], [POLITIQUE], [RELIGION], [FICTION],
[TECHNIQUE], [RÉFÉRENCE], [ORGANISATION]

[DROIT]

Tout ce qui se traduit par des moyens de droit, des faits mis en relation avec des textes, des procédures.

Mode de vérification : le jugement avec ses attendus

[POLITIQUE]

Tout ce qui relève de la représentation des conflits, débats. Le politique est l'espace de représentation des volontés qui s'opposent et de leur résolution.

Mode de vérification : L'unification des volontés

[RELIGION]

Tout ce qui relève de la foi et de la transcendance. La religion est le domaine des êtres transcendants.

Mode de vérification : le relativisme des interprétations

[FICTION]

Tout ce qui relève de la représentation et de l'invention du récit.

Mode de vérification : la forme qui tient.

[TECHNIQUE]

Tout ce qui relève de la fabrication ou de l'invention des objets. La technique progresse par essais, erreurs et vérifications. La science est une technique.

Mode de vérification : cela marche, bien construit, mal construit.

[RÉFÉRENCE]

Tout ce qui remonte à l'origine des choses et des événements, qui lie les faits observés avec leur généalogie et remontent les glissements successifs qui mènent à ce qu'ils sont au présent.

Mode de vérification : l'articulation et la permanence

[ORGANISATION]

Tout ce qui relève des organismes et des organisations, de la mise en place de processus et de relations établies entre les acteurs et les objets : l'économie.

Mode de vérification : conformité au cadre